CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79654** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 24/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 38 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 2003B00659

Siret : 447 581 844 00027

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés : 9024570

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6927107804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6927107804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : A.C.P.H. (AGENCE CENTRALE POUR PROTECTIO

12 BOULEVARD FREDERIC SAUVAGE
13014 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 26 54 66 **Fax :**

Portable : 06 27 32 24 73

Responsabilité légale :
BOBET MATHIEU CO-GÉRANT / BERTIN FREDERIC GÉRANT

Site Internet : http://www.acph-paca.com

E-mail : acph.fred2003@gmail.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 167 951 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	4	15/09/2026
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage		26/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 15:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E79654** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE **24/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003
Forme juridique : SARL

Capital : 38 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 2003B00659

Siret : **447 581 844** **00027**
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés : 9024570

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6927107804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6927107804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **A.C.P.H. (AGENCE CENTRALE POUR PROTECTIO**

12 BOULEVARD FREDERIC SAUVAGE
13014 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 26 54 66 **Fax :**
Portable : 06 27 32 24 73

Site Internet : http://www.acph-paca.com
E-mail : acph.fred2003@gmail.com

Responsabilité légale :
BOBET MATHIEU CO-GÉRANT / BERTIN FREDERIC GÉRANT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	15/09/2026
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	16/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/09/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/09/2026
o Isolation des combles perdus	26/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 15:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.